

DEC221026DR14

Décision relative aux tarifs des prestations d'hébergement de l'UPR 2001-Station d'Ecologie Expérimentale à Moulis (SETE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC220196DAJ en date du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations d'hébergement de l'UPR 2001 sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à l'instruction de procédures n° INS000211BPC du 26 septembre 2000.
Cette décision annule et remplace la DEC130824DR14 du 07 mars 2013.

Article 2 :

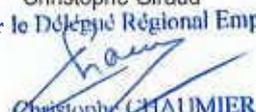
Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2022.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
15/03/2022

Pour le président – directeur général
et par délégation,
le délégué régional
Christophe Giraud

Pour le Délégué Régional Empêché


Christophe CHAUMIER



HEBERGEMENT SETE UAR 2029

TARIFS HT

| TARIFS HT | | |
|---|--|---|
| Hébergement | Hébergement (25 chambres) | |
| | Tarif nuitée | Tarif mois |
| | (Par personne) | (Par personne) |
| Etudiants | 11 € | 165 € |
| Non étudiants (Enseignants, encadrants, Post-doc, prof.) | 14.30€ | 198 € |
| Salles | Groupe inférieur à 25 personnes | |
| | Journée sans mise à disposition de la salle repas | Journée avec mise à disposition de la salle repas |
| | Location de la salle de conférence pour l'accueil de colloques organisés par un organisme public | 3.85 € |
| Location de la salle de conférence pour l'accueil de colloques organisés par un organisme privé | 6.60 € | 13.20 € |
| Hébergement + salles | Tarif jour | |
| | (Par personne) | |
| | Location de chambres y compris salle de conférence pour l'accueil de colloques organisés par un organisme public | 22 € |
| Location de chambres y compris salle de conférence pour l'accueil de colloques organisés par un organisme privé | 38.50 € | |

| Groupe supérieur à 25 personnes | | |
|---------------------------------|---|---|
| | Journée avec mise à disposition de la salle repas | Journée sans mise à disposition de la salle repas |
| | | |
| Tarif organisme public | 198 € | 99 € |
| Tarif organisme privé | 341 € | 165 € |

| Studios | |
|-----------------------------|---------|
| Tarif nuitée (Par personne) | 28.60 € |
| Tarif mois (Par personne) | 396 € |